



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/03/2018

Dossier complet le :
22/03/2018

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01179

1. Intitulé du projet

Mise en place d'une nouvelle ligne de vernissage/métallisation en remplacement de la ligne MAV3 au sein de l'entreprise PRAD, située sur la commune de La-Roche-de-Glun (26).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°1	Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation pour la rubrique 2940.2a

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société PRAD est spécialisée dans la décoration de produits destinés au marché du luxe : flacons en verre ou en métal, bouchages en plastique, bouteillerie... Pour réaliser les parachèvements de ces articles, PRAD maîtrise de nombreuses technologies : métallisation, laquage, vernissage, sérigraphie... Dans le cadre d'un accroissement d'activité, la société PRAD souhaite installer une nouvelle ligne de vernissage/métallisation pour développer sa production. Une augmentation de la quantité de produits utilisés et en particulier des vernis est donc attendue. La société est actuellement autorisée pour 250 L/jour, il est prévu à terme une quantité de produits pulvérisés de 400 à 500 kg/jour (au regard de la rubrique 2940 de la nomenclature des ICPE).

A ce titre, l'ancienne ligne de production MAV 3, qui était vouée à disparaître, sera supprimée pour être remplacée par la nouvelle ligne dotée d'une technologie plus performante. Le site ne fera ainsi pas l'objet d'extension physique des bâtiments. Cette nouvelle ligne permettra de coupler en un seul process les différentes étapes nécessaires à savoir : la pose du vernis de base, la métallisation ainsi que la pose du vernis de finition. La cuisson des différents vernis sera réalisée par un four UV.

Dans le cadre du projet, les émissions globales de Composés Organiques Volatils et autres composés rejetés seront augmentées de plus de 10% et dépasseront les seuils fixés par l'arrêté du 15/12/09. Cette modification étant considérée comme substantielle, une nouvelle demande d'autorisation environnementale doit donc être déposée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'installation d'une nouvelle ligne de vernissage/métallisation afin d'accompagner l'accroissement de l'entreprise PRAD. Cette nouvelle ligne de production a pour objectif de coupler les différentes étapes nécessaires au process (vernis de base, cuisson, métallisation, séchage, pose du vernis de finition et cuisson finale) afin de développer la productivité du site. La nouvelle ligne sera accompagnée d'un four UV pour les étapes de cuisson. Cette ligne sera implantée en lieu et place de la ligne de production MAV3 actuelle (qui sera supprimée) et de l'activité Polyuréthane.

La nouvelle machine devrait permettre d'augmenter la productivité de la société avec comme objectif de doubler, d'ici une dizaine d'années, la quantité de vernis consommée en passant de 250 L/j autorisé à 400-500 kg/j environ (au regard de la rubrique 2940 de la nomenclature des ICPE).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à supprimer la ligne MAV3 et la remplacer par une nouvelle ligne de production plus performante. La phase travaux se déroulera à l'intérieur de l'entreprise. Les équipements de la ligne MAV3 seront donc démontés puis évacués (machine à vernis, équipements de métallisation, étuves). La phase travaux de la nouvelle ligne de production consistera simplement à monter les différents équipements. Aucun travaux de grosse démolition n'aura lieu, ni remblais, ni déblais. Il n'y aura pas non plus d'extension de bâtiment. La mise en place de la nouvelle ligne de vernissage/métallisation est prévue pour le début d'année 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nous rappelons que la nouvelle ligne sera équipée de cabines de peinture et de métallisation, et d'équipements de séchage / cuisson (four UV).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas concerné par une autre procédure d'autorisation ou procédure environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions du site :	
Surface de la parcelle :	6 900 m ²
Surface de plancher :	3 570 m ²
Surface des voiries :	3 200 m ²
Caractéristiques du projet :	
Surface occupée par la nouvelle ligne :	450 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielle Les Serres
26600 LA ROCHE DE GLUN

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°51'27"49 Lat. 45°00'41"4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale telle que le prévoit la réglementation d'aujourd'hui.

Par contre, il est actuellement autorisé par arrêté préfectoral datant du 04/02/1991.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF "Ensemble fonctionnel formé par le moyen-rhone et ses annexes fluviales" en limite de la délimitation de la ZNIEFF. Cette ZNIEFF est un vaste ensemble linéaire sur plus de 180 km qui abrite plusieurs tronçons avec des milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré. Elle héberge une faune piscicole variée et un cortège d'espèces remarquables en ce qui concerne les insectes, les mammifères ou l'avifaune.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Altitude du site : environ 121 m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de biotope n'est recensé sur la commune de La Roche-de-Glun.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aérodrome le plus proche est celui de Valence-Chabeuil situé à plus de 15 km au sud-est.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 monuments inscrits sont présents sur la commune de La Roche-de-Glun. Le site est situé à plus de 1,2km à l'est de ces monuments. Il n'est donc pas dans la zone de protection de ces monuments.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans l'emprise d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Roche-de-Glun a approuvé son PPRI le 30 janvier 2014. Le site de PRAD n'est pas situé dans l'emprise de zones à risques. La commune n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection de captage d'eau potable. En particulier, le site ne se situe pas à l'intérieur des périmètres de protection du captage du Puits Croix des Marais, situé au nord de la commune à plus de 1km du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le site FR8201663 de la Directive Habitats concernant les Affluents rive droite du Rhône. La zone Natura 2000 est distante d'environ de 2 km du site du projet (à l'Ouest).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement en eau de forage ou dans une eau de surface. La nouvelle ligne de production sera alimentée par le réseau public communal d'eau potable. Une augmentation de la consommation d'eau d'environ 165 m3/an est attendue avec l'ajout de la nouvelle ligne.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la Zone Industrielle les Serres sur un site déjà exploité par l'activité industrielle de PRAD. La modification, objet du présent dossier, sera réalisée à l'intérieur de l'entreprise. Aucune destruction n'est donc à prévoir et il n'y aura pas non plus de perturbations de la biodiversité, la modification s'inscrivant dans la continuité de l'activité actuelle du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 la plus proche à plus de 2km. Nous considérons que le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe dans le périmètre d'une ZNIEFF dont l'enjeu principal est la préservation d'une voie générale de circulation de la faune aquatique et la réduction des pollutions. Le site dans lequel s'implante le projet est déjà existant. Il n'entraînera pas de destructions ou dégradations de la biodiversité existante et ne portera pas atteinte au canal du Rhône, élément de la ZNIEFF. Concernant les pollutions éventuelles, les eaux de voiries sont traitées via un séparateur d'hydrocarbures pour la cour au nord du site. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau communal des eaux usées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne une modification des équipements internes à l'entreprise. Aucune extension de bâtiment ne sera réalisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone à risque vis-à-vis du PPRI de la commune de la Roche-de-Glun.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et le projet, objet de ce dossier, engendrent des émissions de composés organiques volatils (COV).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une augmentation du trafic de poids lourds est à prévoir du fait de l'accroissement d'activité impliquant une augmentation de la quantité de vernis consommés, des livraisons de pièces nues et expéditions de colis. Toutefois, l'augmentation ne sera pas substantielle avec un trafic passant d'environ 8 camions/jour actuellement à environ 10 camions/jour à l'horizon 2022. L'entreprise est par ailleurs située dans la Zone Industrielle les Serres donc éloignée des habitations les plus proches de plus de 300 mètres.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'entreprise utilise des machines pouvant provoquer des nuisances sonores. Cependant, le site est localisé à proximité de la RD 220 et de la voie ferrée dans un environnement sonore important. Une étude acoustique a été menée courant janvier 2018 afin d'évaluer l'émergence sonore du site. L'étude conclue au respect des critères d'émergence ainsi qu'au respect des critères de niveaux limites en limite de propriété industrielle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De par son activité, le site rejette des composés organiques volatiles (COV) dont certaines molécules qui peuvent être responsables d'odeurs. Le site actuel ne génère pas d'odeurs marquées. Cependant, aucune habitation n'est localisée à proximité, le site étant implanté au sein d'une zone industrielle. Les habitations les plus proches sont à environ 300m à l'ouest à vol d'oiseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications concernent l'intérieur de l'entreprise; cela n'affectera pas les extérieurs et aucune émission lumineuse supplémentaire ne sera générée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La nouvelle ligne engendrera des émissions de COV. Il est prévu un accroissement des émissions du site de 25 t de COV à 50 t de COV. Pour mémoire, le site génère également d'autres types d'émissions atmosphériques associées aux autres installations que le projet (gaz de combustion de la chaudière, gaz d'échappement des véhicules).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides sur le site correspondent aux eaux résiduaires urbaines ainsi qu'aux eaux pluviales de toitures et de voiries. Les eaux usées domestiques sont dirigées vers le réseau des eaux usées communal. Les eaux pluviales de voiries de la cour Nord seront collectées et traitées via un séparateur d'hydrocarbures avant rejet avec les eaux de toitures au milieu naturel dans le ruisseau d'eaux pluviales bordant le canal du Rhône. Les eaux pluviales de voiries de la cour sud rejoignent direct le milieu naturel par ruissellement. Le projet n'engendrera aucune modification sur ce sujet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents engendrés par le site sont dus à la préparation des vernis (le site fabrique ses propres solutions par dilution) et à l'activité du process industriel (eau récupérée lors de la pulvérisation dans les cabines de métallisation). Le projet générera des eaux industrielles liées à l'activité de métallisation, de la même façon qu'aujourd'hui. Les effluents seront ainsi dirigés vers un décanteur, actuellement existant, avant rejet dans le réseau public d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plusieurs types de déchets dangereux et non dangereux sont produits par l'activité. Le site génère notamment des déchets solvantés et des boues de vernis. Les quantités associées de déchets devraient être augmentées. Sur le site, les différents déchets sont stockés dans des contenants étanches, fermés et séparés les uns des autres. Par ailleurs un contrat est mis en place avec une entreprise spécialisée pour la reprise et l'évacuation de ces déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification, objet du présent dossier, se situe à l'intérieur du bâtiment. Le bâtiment en lui-même ne subira aucune modification.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est prévu à court terme sur la commune de La-Roche-de-Glun et en particulier dans la Zone Industrielle Les Serres.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site objet de ce dossier est existant, régulièrement autorisé, et le projet de modification ne crée pas de nouvelles typologies de nuisances. Les incidences supplémentaires associées concernent quasi-exclusivement les COV puisque le projet s'accompagne d'une augmentation des émissions de 25 à 50 t environ. Sur ce point, l'entreprise mène plusieurs actions, notamment la finalisation d'un Plan de Gestion de Solvants et la réalisation d'une campagne de mesures de rejets atmosphériques. Par ailleurs, les premières habitations sont éloignées de plus de 300 m à l'Ouest. Les contraintes réglementaires environnementales seront cadrées par l'autorisation d'exploiter.

Pour le reste, l'entreprise prend et prendra les mesures nécessaires, du type :

- séparateur d'hydrocarbures pour le traitement des eaux de voiries de la cour Nord, avant rejet au milieu naturel
- les eaux de process sont traitées via un décanteur et rejetées dans le réseau public des eaux usées. Des analyses régulières sur l'eau en sortie de décanteur sont effectuées.
- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'augmentation de trafic sera faible et intégrée au développement de la Zone Industrielle
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol ni sur l'environnement paysager, la modification étant interne à l'entreprise.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant une sensibilité environnementale limitée, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. Le projet concerne une modification interne à l'entreprise qui n'affectera pas le bâtiment. Les activités seront identiques à celles exercées aujourd'hui. Par ailleurs, le site s'inscrit dans la zone industrielle Les Serres, zone déjà artificialisée.

En outre, des mesures visant à réduire les effets négatifs du projet seront mises en place.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La-Roche-de-Glun

le,

19 03 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

prad®

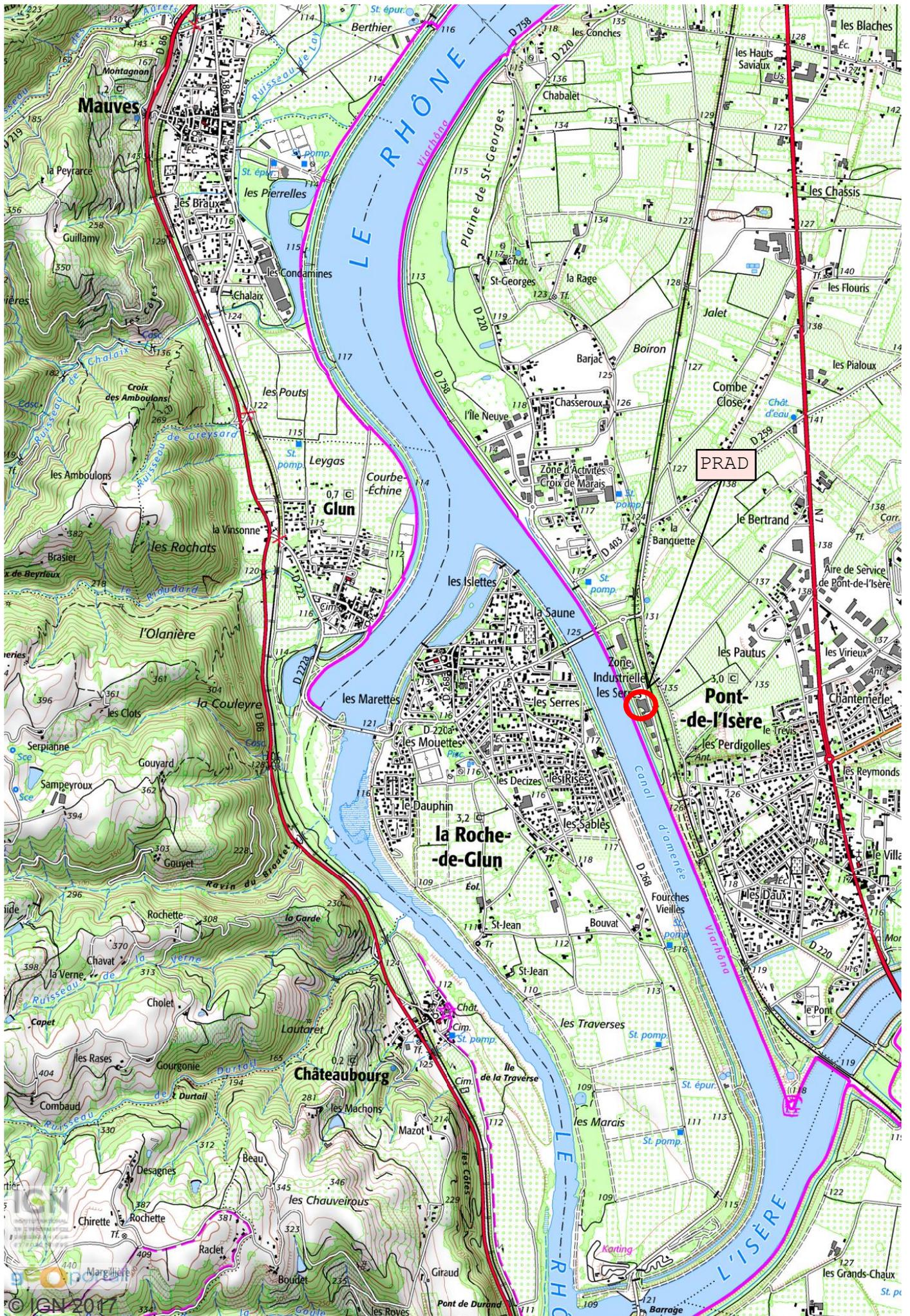
parachèvement à façon

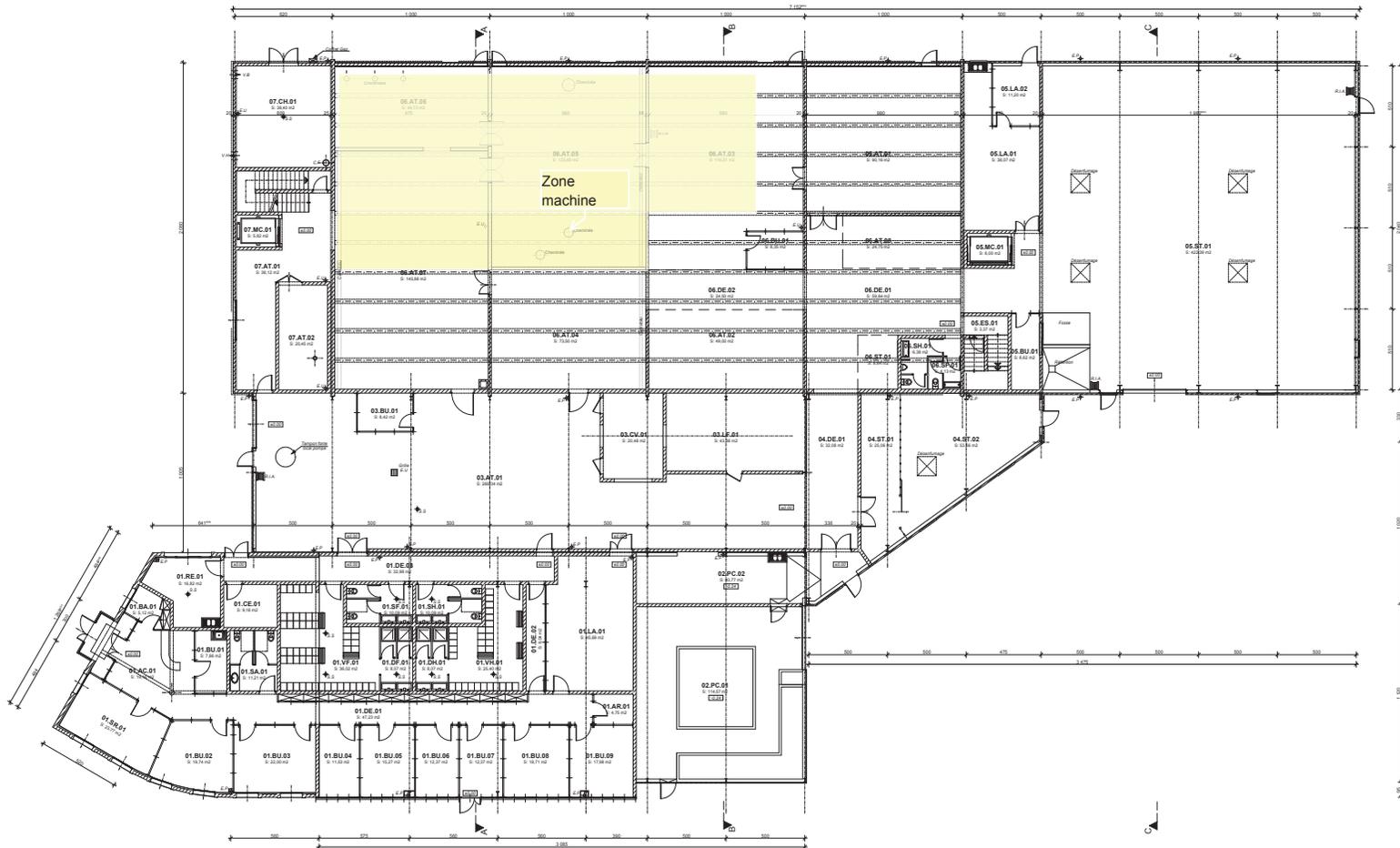
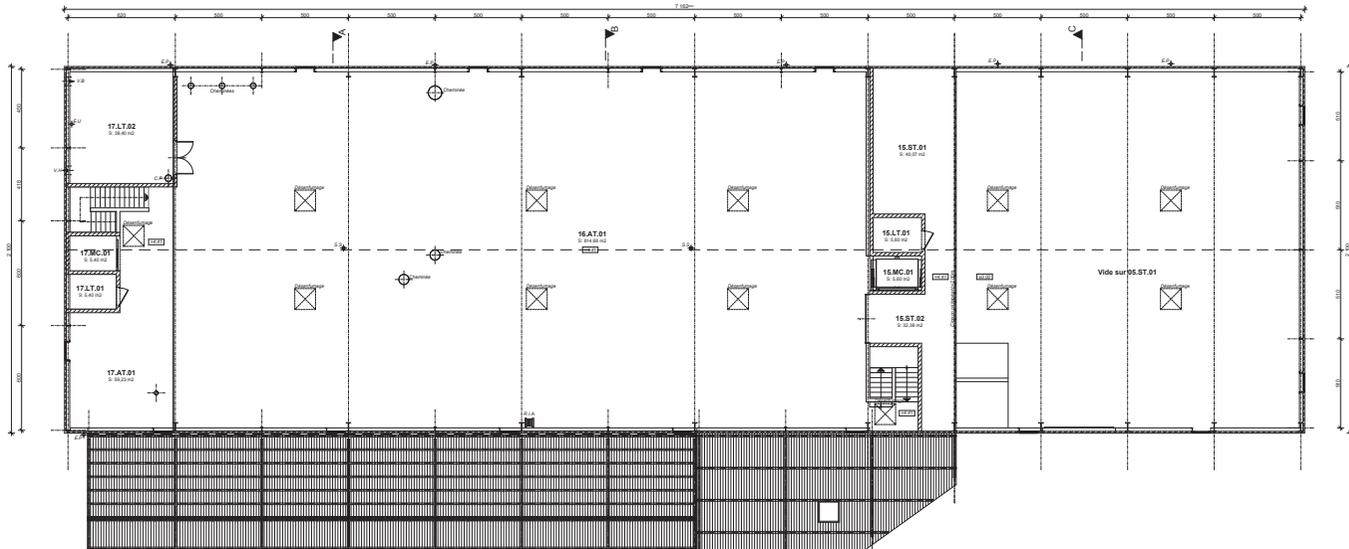
320 rue des Serres

F-26600 La Roche de Glun

T +33 (0)4 75 84 62 92

SIRET 437 280 852 000 17





prad
 Parachèvement.
 Z LES SERRES
 26600 LA ROCHE DE GLLUN

BATIMENT DE PRODUCTION
 Z LES SERRES
 26600 LA ROCHE DE GLLUN



APS APD DCE EXE DOE

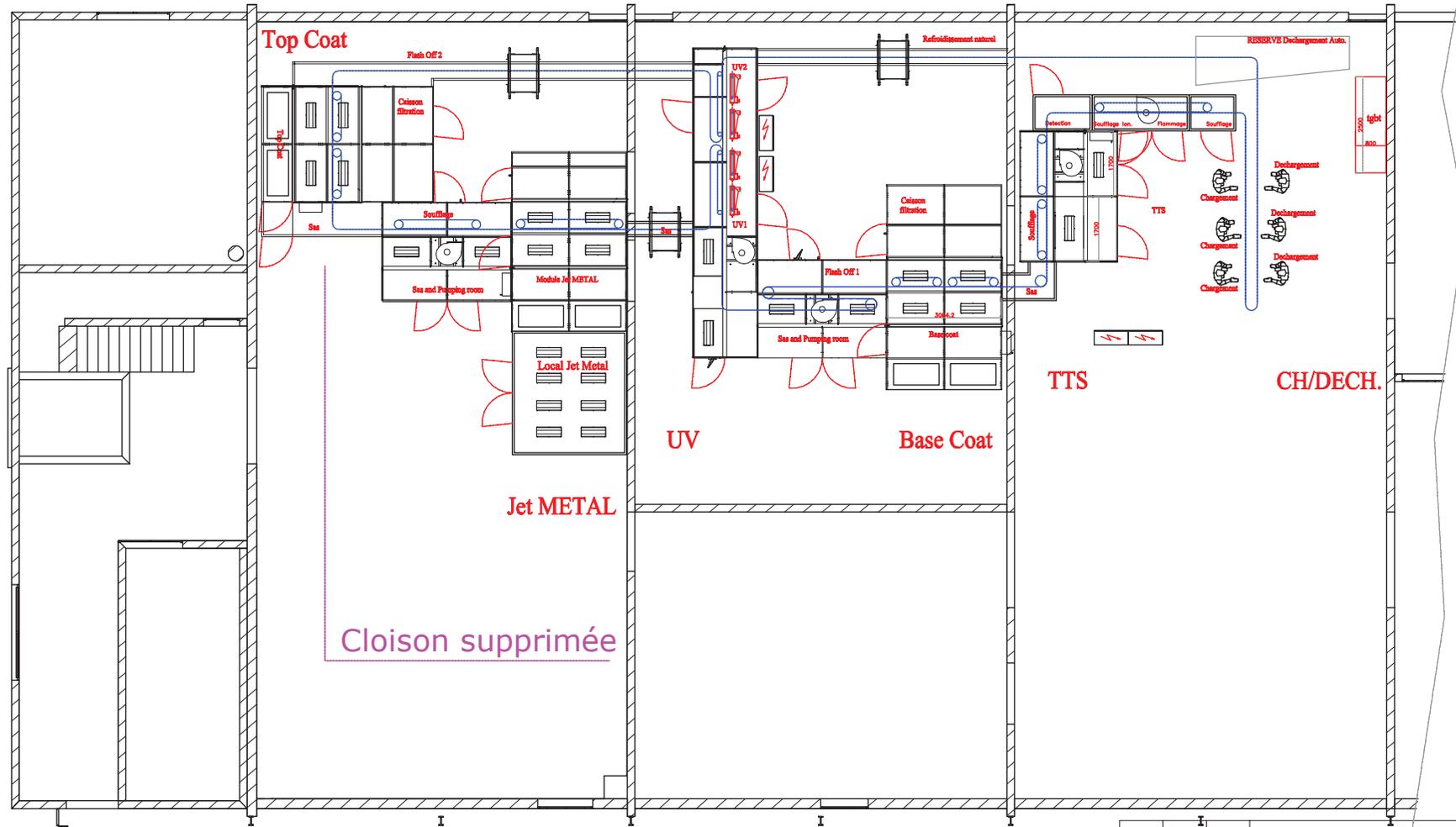
10 - VUES EN PLAN Echelle: 1cm par m.

22-05-2017

33 AVENUE MARCHEVAL FOCH BP50
 07102 TROISSON SERRON CEDEX
 FRANCE 03 87 70 17 81
 E-mail: info@prad-convex.fr

P.R.A.D.

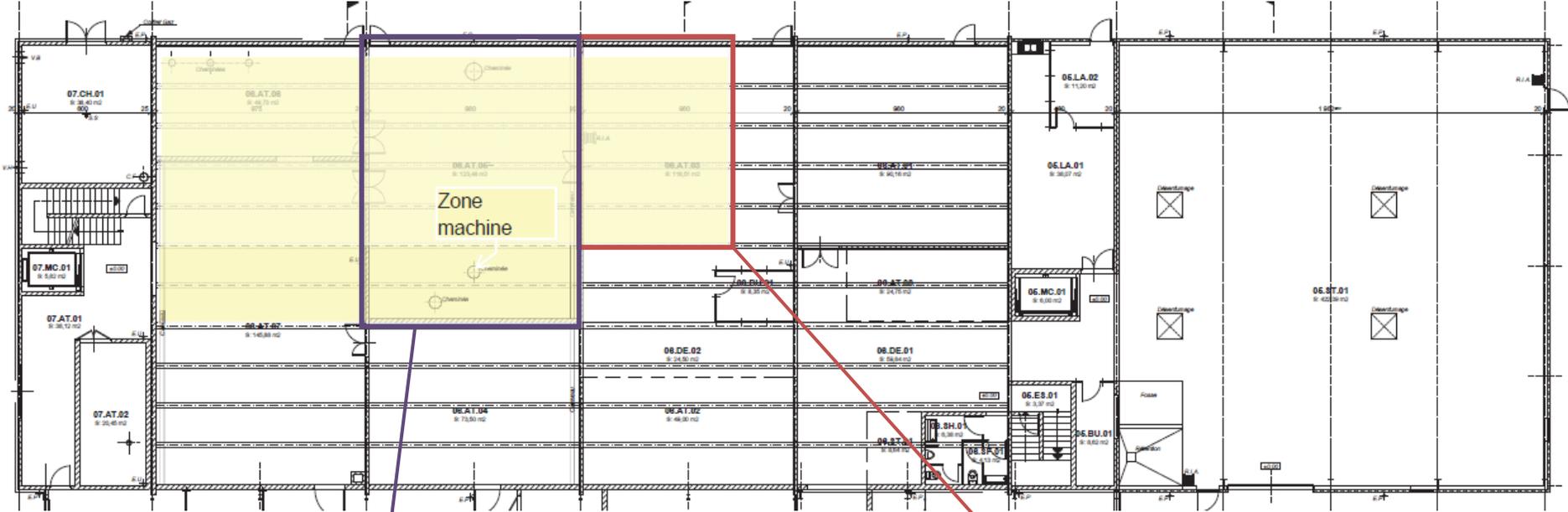
Ligne dans les locaux

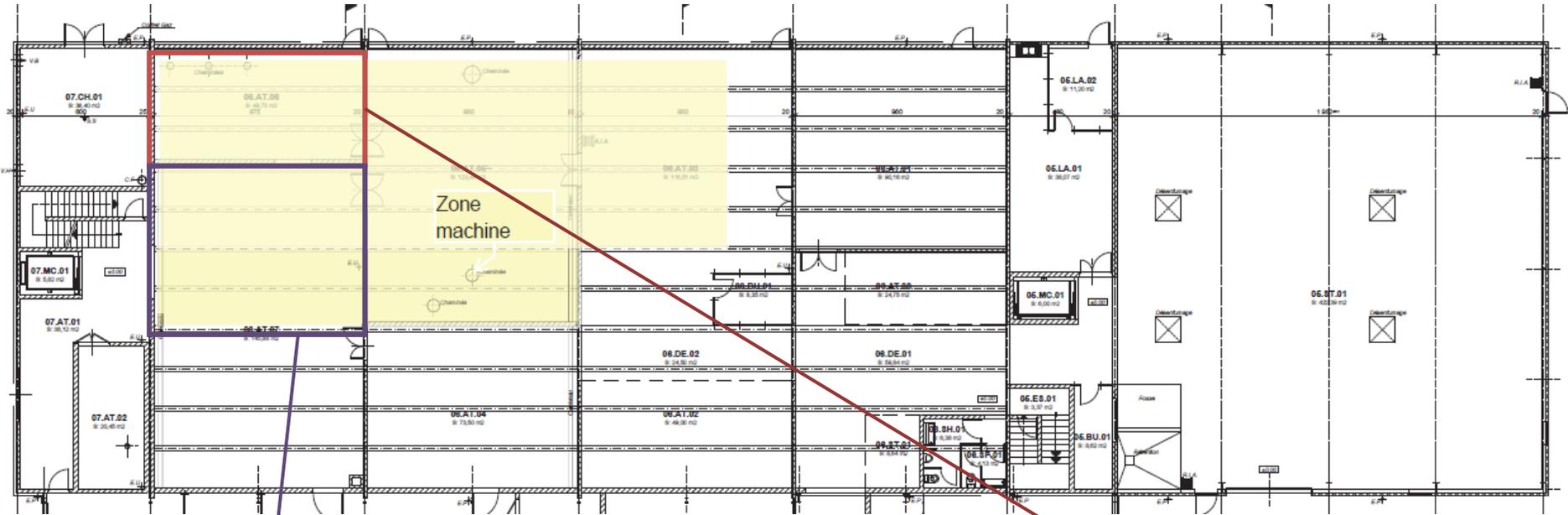


Indice	par	Date	Modification				
			Destiné	Tolérance générale	Qté par S/E	Finition	Poids
			par: ERMA Concept le: 11/07/14	JS / js 13		3.2	Kg
			Matériau	Trait. Therm.	Qté à réaliser	Echelle	Format
						1:40	A0
ENSEMBLE			DESIGNATION			N°:	
PRAD			Ligne automatique DANS BATIMENT			174048 100a	



Photographies de localisation du projet – Intérieur PRAD





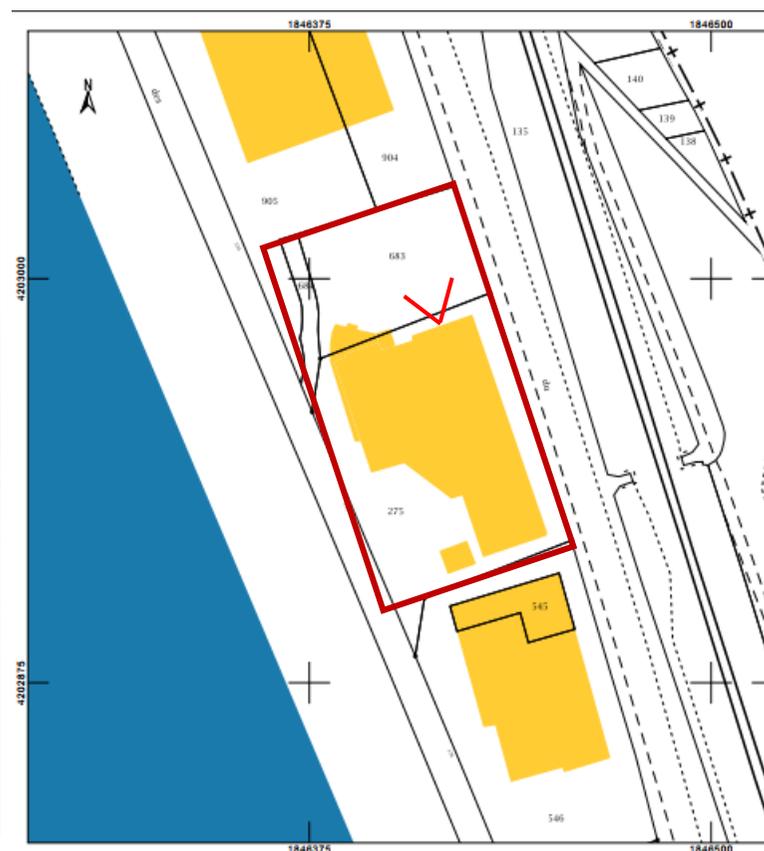
Ancien « métalliseurs »



Ancien « étuves »

PRAD	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Reportage photographique – PJ6
------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------

Photographies de localisation – extérieurs de PRAD

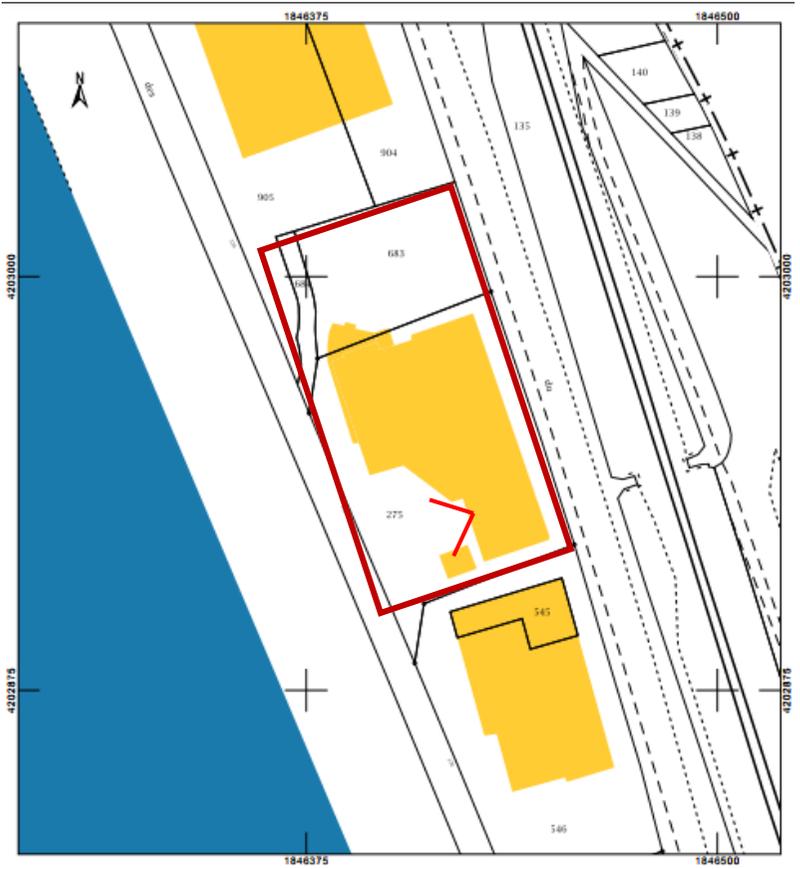


Vue depuis la Cour Nord – 08/12/17

PRAD	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Reportage photographique – PJ6
------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------



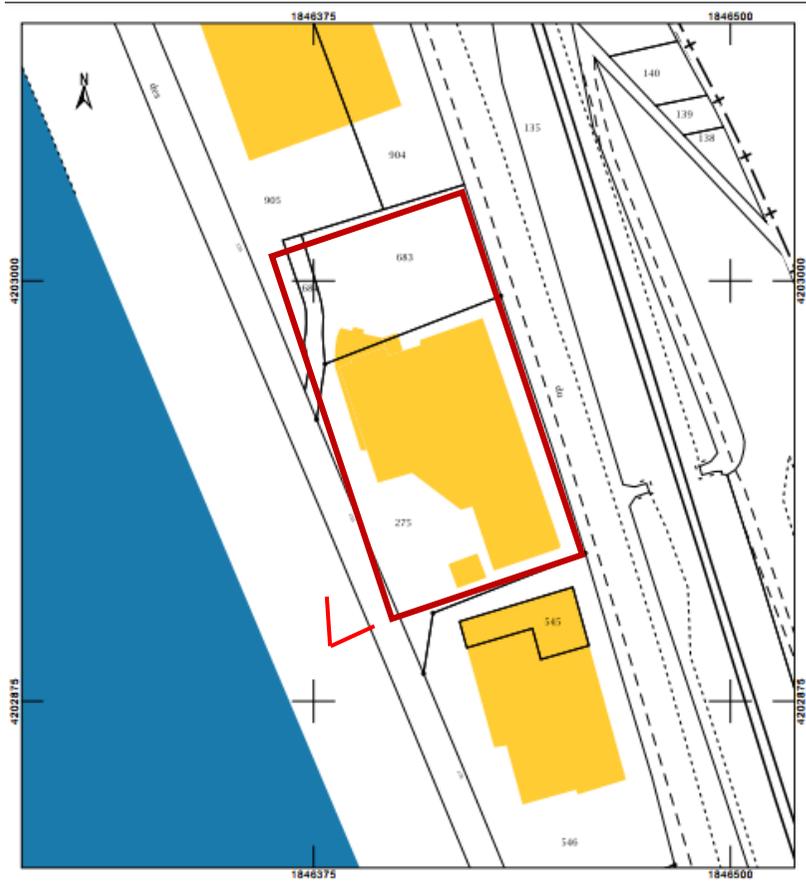
Vue depuis la Cour Sud-Ouest – 20/11/17



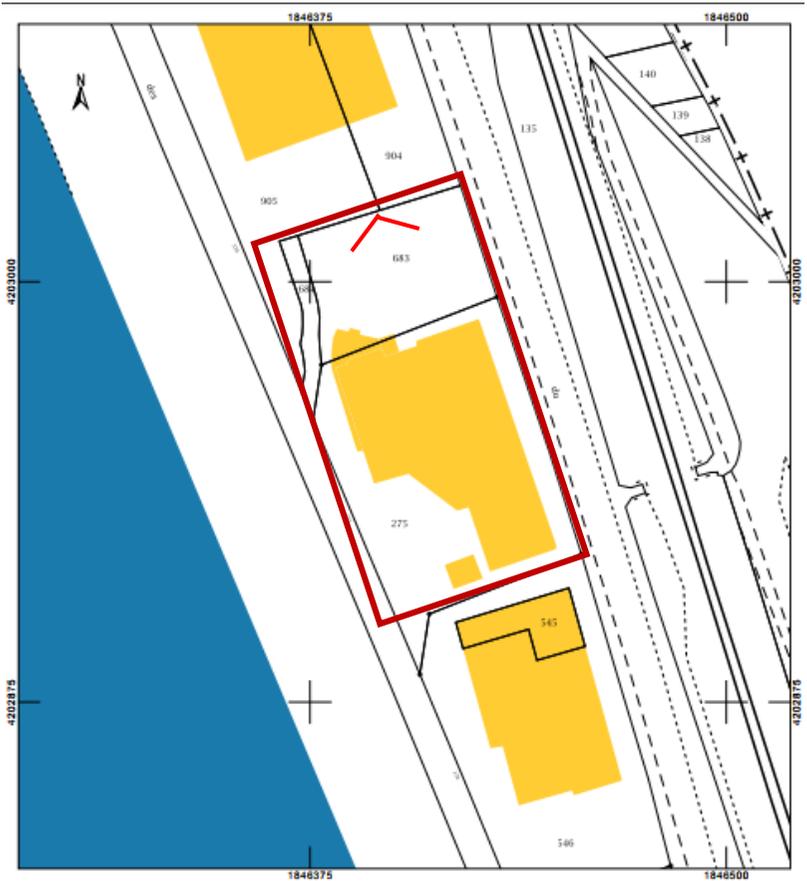
PRAD	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Reportage photographique – PJ6
------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------



Vue Sud-Ouest – 20/11/17

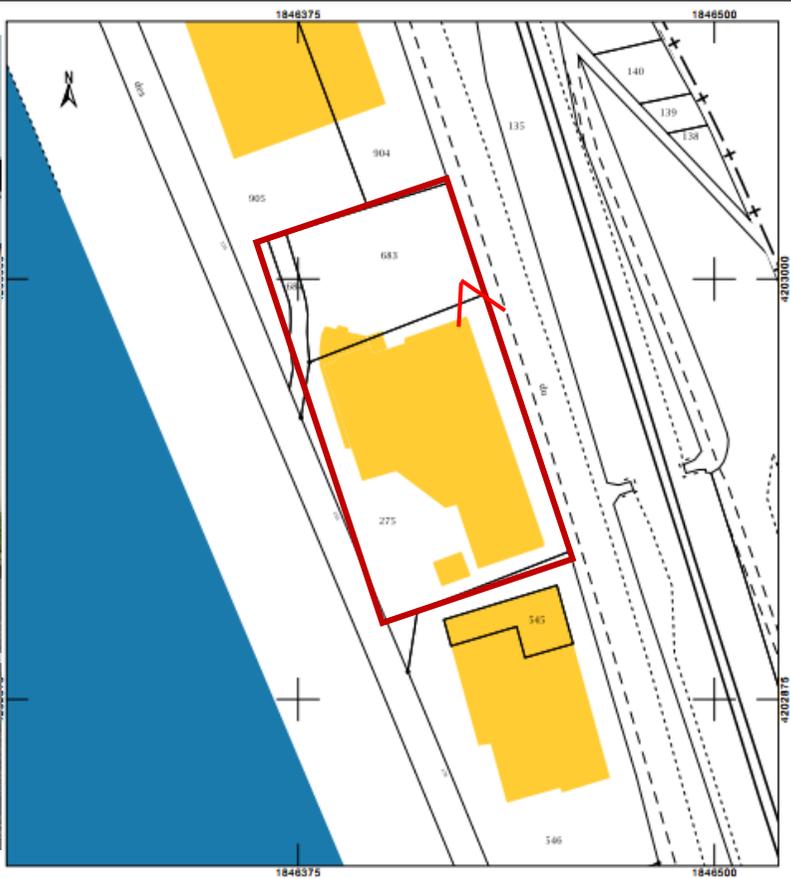


PRAD	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Reportage photographique – PJ6
------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------



Cour Nord PRAD – vue depuis entreprise Carpentier– 08/12/17

PRAD	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Reportage photographique – PJ6
------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------

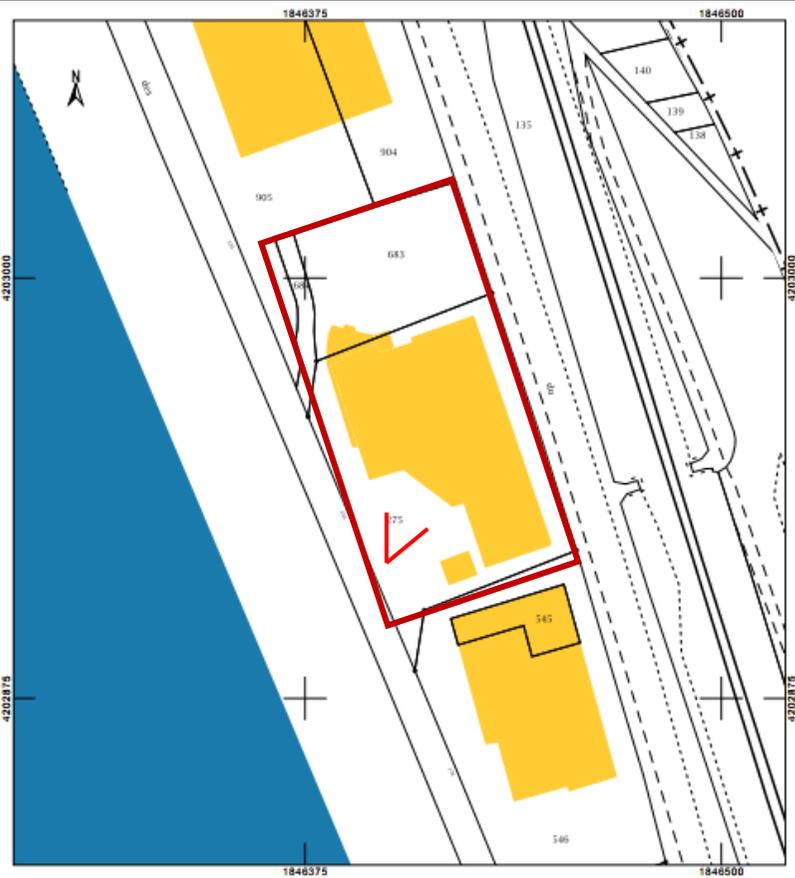


Cour Est PRAD– 08/12/17

PRAD	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Reportage photographique – PJ6
------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------



Cour Sud-Ouest PRAD - 08/12/17



Departement :
DROME
Commune :
LA ROCHE DE GLUN

Section : ZH
Feuille : 000 ZH 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édiction : 1/2500
Date d'édiction : 08/12/2017
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CCAS
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

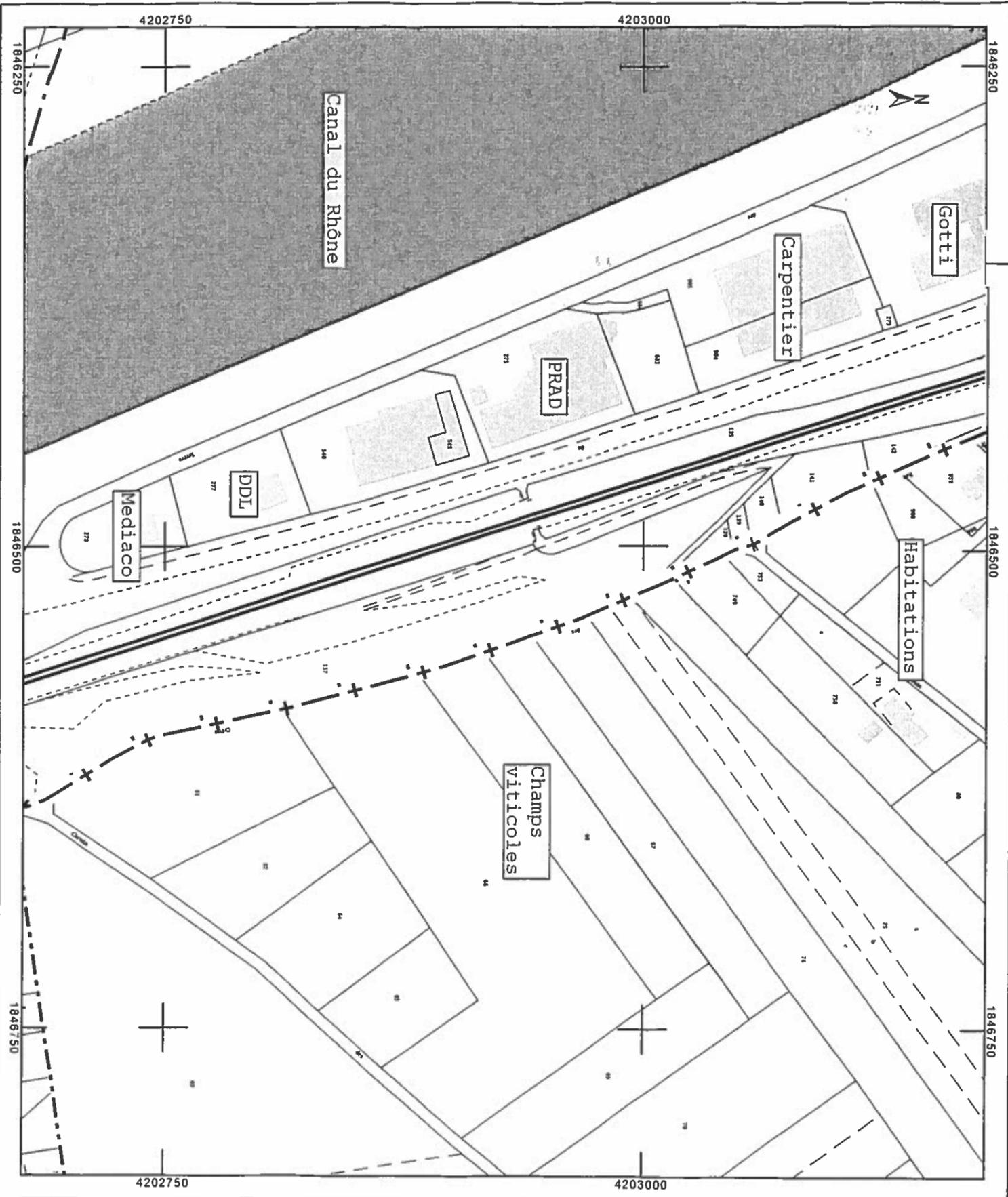
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tel: 04-75-78-50-18 -fax 04-75-79-51-11
cdir.drome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

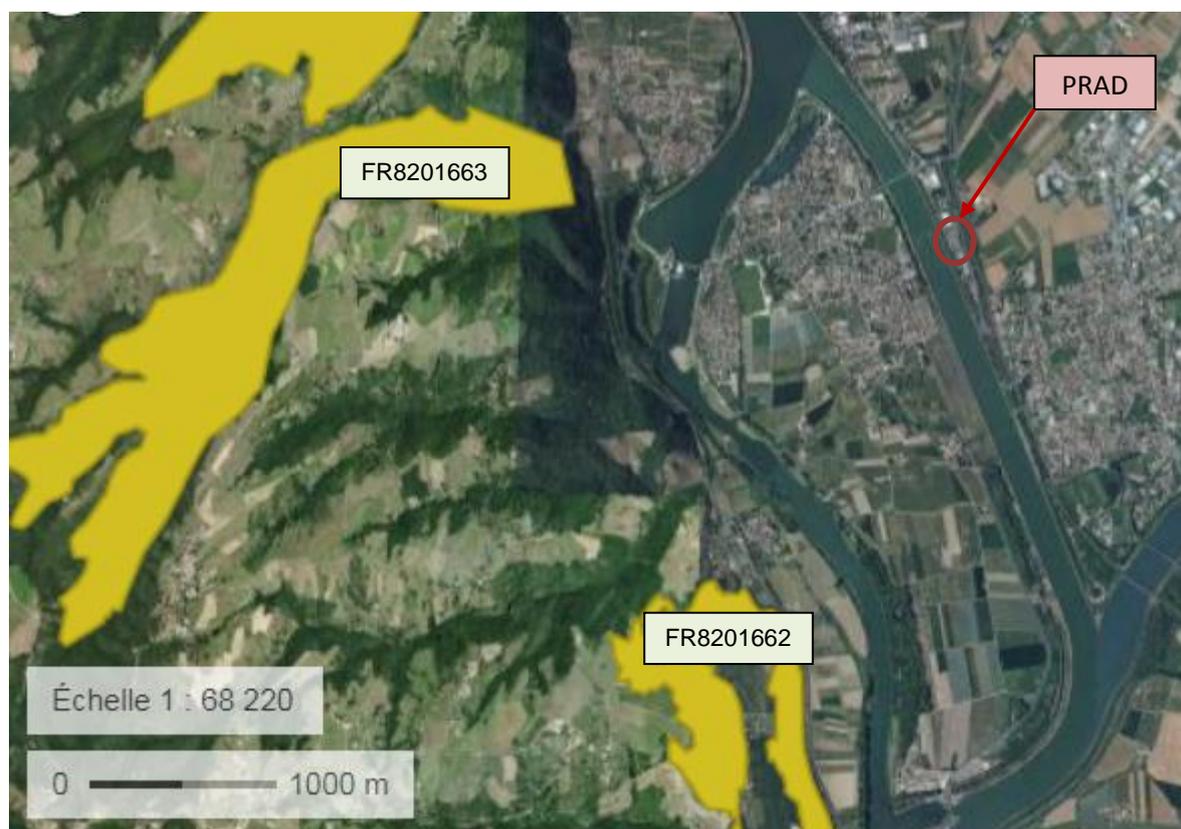


Natura 2000

La commune de La Roche-de-Glun n'est pas concernée par une zone Natura 2000. Les zones Natura 2000 les plus proches sont les suivantes :

N° de la NATURA 2000	Nom	Surface	Localisation
FR8201663	Affluents rive droite du Rhône	993 ha	2 km à l'ouest
FR8201662	Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg	457 ha	2,3 km au sud-ouest

Source : Geoportail



Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.